

ANNEXES TECHNIQUES

ANNEXE 1	A 01 N	[Projet-Rapporteur : 319/GB]	<CE27191F>
Titre	– – – toilette A 61 K ; procédés ou appareils pour la désinfection ou la stérilisation en général, ou pour la désodorisation de l'air A 61 L); PRODUITS – – –		
ANNEXE 2	A 23 B	[Projet-Rapporteur : 338/RU]	<CE27116F>
Titre	– – – général A 23 L 3/00 ; emploi dans – – –		
ANNEXE 3	A 41 B	[Projet-Rapporteur : 339/IE]	<CE27118F>
9/00	Sous-vêtements (corsets, soutiens-gorge A 41 C)		
ANNEXE 4	A 41 C	[Projet-Rapporteur : 339/IE]	<CE27120F>
Titre	CORSETS; SOUTIENS-GORGE		
ANNEXE 5	A 47 G	[Projet-Rapporteur : 317/GB]	<CE27087F>
5/00	Écrans (écrans de douches A 47 K 3/30 ; volets ouvrants ou – – –		
ANNEXE 6	A 47 H	[Projet-Rapporteur : 317/GB]	<CE27088F>
23/00	Rideaux; Draperies (agencements de rideaux de douche A 47 K 3/38)		
ANNEXE 7	A 47 K	[Projet-Rapporteur : 317/GB]	<CE27089F>
	3/00	<Inchangé(e)>	
C	3/02	• <i>Baignoires (combinées avec des douches 3/20; chauffables F 24 H)</i>	
	3/08	• • Meubles-baignoires (cabines de douche 3/30)	

	3/20	• Baignoires combinées avec des douches
D	3/22	(transféré en 3/26, 3/28, couvert par 3/00)
D	3/23	(transféré en 3/32)
D	3/24	(transféré en 3/28)
N	3/26	• Bidets sans moyens d'aspersion vers le haut (bidets avec des moyens d'aspersion vers le haut A 61 H 35/00, E 03 D 9/08)
N	3/28	• Douches (combinées avec des baignoires 3/20; buses, têtes de pulvérisation B 05 B 1/00)
N	3/30	• • Écrans ou cabines
N	3/32	• • • Cabines pliantes
N	3/34	• • • Écrans coulissants (3/36 a priorité)
N	3/36	• • • Écrans articulés
N	3/38	• • Agencements pour les rideaux (rideaux, dispositifs de suspension de rideaux A 47 H)
N	3/40	• • Cuvettes ou bacs
	4/00	<Inchangé(e)>

ANNEXE 8	A 61 F	[Projet-Rapporteur : 318/GB]	<CE27173F>
-----------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

	13/00	— — — leur réalisation A 61 L 15/00, 26/00)
N	Note(s) après 13/00	
		<i>Dans le présent groupe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des groupes 101:00 à 105:00. Les codes d'indexation doivent être <u>non liés</u>.</i>
	13/15	• Garnitures absorbantes, p.ex. — — —
N	13/45	• • caractérisées par la forme (tampons en forme de coupelle 13/24)
N	Note(s) après 13/45	
		<i>Dans les groupes 13/45 à 13/496, à l'exception des groupes 13/471 et 13/472, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des groupes 111:00 et 113:00. Les codes d'indexation doivent être <u>non liés</u>.</i>
D	13/46	(transféré en 13/45 - 13/53)

N	13/47	• • • Serviettes hygiéniques, garnitures ou couches pour incontinence (13/49 a priorité)
N	13/471	• • • • spécialement adaptées pour un usage masculin (13/474, 13/475 ont priorité)
N	13/472	• • • • spécialement adaptées pour un usage féminin (13/474, 13/475 ont priorité)
N	13/474	• • • • réglables
N	13/475	• • • • caractérisées par des moyens de prévention des fuites latérales
N	13/476	• • • • caractérisées par un encerclement de la zone d'entrejambe du sous-vêtement, p.ex. par des rabats
D	13/48	(transféré en 13/45 - 13/53)
N	13/49	• • • spécialement adaptées pour être portées autour de la taille, p.ex. couches-culottes
N	13/491	• • • • spécialement adaptées pour un type de miction différent selon que l'utilisateur est de sexe masculin ou de sexe féminin
N	13/493	• • • • réglables
N	13/494	• • • • caractérisées par des moyens de prévention des fuites latérales
N	13/495	• • • • avec une cavité fécale
N	13/496	• • • • sous la forme de culotte ou de slip
D	13/50	(transféré en 13/45 - 13/53)
N	13/505	• • avec des parties séparables, p.ex. combinaison de parties jetables et de parties réutilisables (13/20 a priorité; moyens pour les maintenir en place ou les fixer 13/56)
N	13/51	• • caractérisées par les couches extérieures des garnitures absorbantes (13/20 a priorité)
N	13/511	• • • Feuille supérieure, c. à d. revêtement ou couche perméable dirigée vers la peau
N	13/512	• • • • caractérisée par ses orifices, p. ex. des perforations
N	13/513	• • • • ayant des zones de perméabilité différente
N	13/514	• • • Feuille inférieure, c. à d. revêtement ou couche imperméable la plus éloignée de la peau
N	13/515	• • • caractérisées par la liaison entre la feuille supérieure et la feuille inférieure
D	13/52	(transféré en 13/45 - 13/53)

N	13/53	• • caractérisées par le milieu absorbant (13/20 a priorité)
N	13/531	• • • ayant une composition homogène sur toute l'épaisseur du noyau absorbant (13/538, 13/539 ont priorité)
N	13/532	• • • • non homogène dans le plan de la garniture absorbante
N	13/533	• • • • • possédant des zones de compression discontinues
N	13/534	• • • ayant une composition non homogène sur toute l'épaisseur du noyau absorbant (13/538, 13/539 ont priorité; noyaux homogènes avec une enveloppe en tissu 13/531)
N	13/535	• • • • non homogène dans le plan de la garniture absorbante, p.ex. les couches absorbantes du noyau étant de différentes tailles (13/537 a priorité)
N	13/536	• • • • • possédant des zones de compression discontinues
N	13/537	• • • • caractérisées par une couche facilitant ou inhibant l'écoulement dans une direction ou un plan, p.ex. une couche à effet de mèche
N	13/538	• • • caractérisées par une orientation ou un tissage spécifiques des fibres
N	13/539	• • • caractérisées par la liaison des couches absorbantes entre elles ou avec les couches extérieures
D	13/54	(transféré en 13/45 - 13/53)
N	13/551	• • Emballages pour garnitures absorbantes usagées ou dispositions pour les envelopper, p.ex. pour leur mise au rebut
N	13/84	• • Accessoires, non prévus ailleurs, pour garnitures absorbantes
N	Intitulé avant 101:00	<u>Schéma d'indexation associé au groupe 13/00, relatif aux propriétés des garnitures absorbantes. Les codes d'indexation doivent être non liés.</u>
N	Note(s) avant 101:00	

Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.

N	101:00	Solubles ou susceptibles de se désagréger dans un liquide
N	103:00	Transformables en compost ou biodégradables
N	105:00	Réutilisables
N	Intitulé avant 111:00	<u>Schéma d'indexation associé aux groupes 13/45 à 13/496, à l'exception des groupes 13/471 et 13/472, relatifs à l'adaptation selon que l'utilisateur est de sexe masculin ou de sexe féminin. Les codes d'indexation doivent être non liés.</u>

N Note(s) avant
111:00

Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.

N 111:00 *Adaptation particulière pour un usage masculin*

N 113:00 *Adaptation particulière pour un usage féminin*

ANNEXE 8	A 61 F	[Projet-Rapporteur : 320/GB]	<CE27195F>
----------	--------	------------------------------	------------

5/44	• – – – Dispositifs de colostomie (adhésifs pour les dispositifs de colostomie A 61 L 24/00 ; matériaux pour les dispositifs de colostomie A 61 L 28/00)
------	---

5/445	• • Dispositifs de colostomie (5/441 , 5/442 , – – –
-------	---

ANNEXE 8	A 61 F	[Projet-Rapporteur : 339/IE]	<CE27128F>
----------	--------	------------------------------	------------

5/03	<Inchangé(e)>
------	---------------

ANNEXE 9	A 61 H	[Projet-Rapporteur : 317/GB]	<CE27090F>
----------	--------	------------------------------	------------

35/00	– – – le haut A 47 K 3/26 ; dispositifs pour – – –
-------	--

ANNEXE 10	A 61 K	[Projet-Rapporteur : 319/GB]	<CE27063F>
-----------	--------	------------------------------	------------

Titre	– – – aspects chimiques de, ou utilisation de substances chimiques pour, la désodorisation de l'air, la désinfection ou la stérilisation, les bandages, les pansements, les garnitures absorbantes ou les articles chirurgicaux A 61 L ; composés – – –
-------	---

ANNEXE	11	A 61 L	[Projet-Rapporteur : 319/GB]	<CE27062F>
N	Note(s) avant 2/00	<i>Dans les groupes 2/00 à 12/00, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation du groupe 101:00. Les codes d'indexation doivent être <u>non liés</u>.</i>		
C	2/00	– – – denrées alimentaires ou les lentilles de contact; Accessoires à cet effet (pour les lentilles de contact 12/00; pulvérisateurs de désinfectant A 61 M; – – –		
	2/02	• utilisant des phénomènes physiques		
N	2/025	• • des ultrasons		
N	2/03	• • du courant électrique, p.ex. électrolyse		
	2/06	• • • des gaz chauds		
N	2/07	• • • • de la vapeur		
	2/18	<Inchangé(e)>		
	2/20	<Inchangé(e)>		
	2/22	<Inchangé(e)>		
N	2/23	• • des substances solides, p.ex. des granules, des poudres, des blocs, des comprimés		
N	2/232	• • • en couches ou revêtues		
N	2/235	• • • cellulaires, poreuses ou sous forme de mousses		
N	2/238	• • • Métaux ou alliages, p.ex. métaux oligodynamiques		
N	2/28	• • Dispositifs pour tester l'efficacité ou l'intégralité de la stérilisation, p.ex. indicateurs qui changent de couleur (procédés faisant intervenir des enzymes ou des micro-organismes C 12 Q 1/00; appareillage faisant intervenir des enzymes ou des micro-organismes C 12 M 1/34)		
N	9/012	• • caractérisées par le fait qu'elles se présentent sous une forme particulière, p.ex. gels, émulsions		
N	9/013	• • contenant des extraits d'animaux ou de plantes ou une matière végétale		
N	9/014	• • contenant un matériau sorbant, p.ex. du charbon actif		
N	9/05	• • • spécialement adaptées pour être libérées au contact d'un liquide, p.ex. pour les toilettes		
N	12/00	Procédés ou appareils pour la désinfection ou la stérilisation des lentilles de contact; Accessoires à cet effet		

N	12/02	• utilisant des phénomènes physiques, p.ex. l'électricité, des ultrasons ou l'ultrafiltration
N	12/04	• • de la chaleur (12/06 a priorité)
N	12/06	• • un rayonnement, p.ex. ultraviolet ou de micro-ondes
N	12/08	• utilisant des substances chimiques
N	12/10	• • des halogènes ou leurs composés
N	12/12	• • des composés non macromoléculaires contenant de l'oxygène, p.ex. peroxyde d'hydrogène ou ozone (12/10 a priorité)
N	12/14	• • des composés organiques non couverts par les groupes 12/10 ou 12/12
N	Intitulé avant 101:00	<u>Schéma d'indexation associé aux groupes 2/00 à 12/00, relatif à la composition chimique des matériaux utilisés pour la désinfection, la stérilisation ou la désodorisation. Les codes d'indexation doivent être non liés.</u>
N	Note(s) avant 101:00	Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.
N	101:00	Composition chimique des matériaux utilisés pour la désinfection, la stérilisation ou la désodorisation
N	101:02	• Matériaux inorganiques
N	101:04	• • Carbone élémentaire, p.ex. charbon actif
N	101:06	• • contenant un halogène
N	101:08	• • • Halogène élémentaire
N	101:10	• • Ozone
N	101:12	• • contenant du silicium
N	101:14	• • contenant du soufre
N	101:16	• • contenant du phosphore
N	101:18	• • Ammoniac
N	101:20	• • Acides
N	101:22	• • Peroxydes
N	101:24	• • contenant de l'aluminium
N	101:26	• • contenant du cuivre
N	101:28	• • contenant du fer
N	101:30	• • contenant du zinc

- | | | |
|---|--------|---|
| N | 101:32 | • Composés organiques |
| N | 101:34 | • • Composés hydroxylés |
| N | 101:36 | • • Acides carboxyliques ou leurs dérivés |
| N | 101:38 | • • Éthers |
| N | 101:40 | • • contenant du soufre |
| N | 101:42 | • • Composés ou complexes organométalliques |
| N | 101:44 | • • Composés hétérocycliques |
| N | 101:46 | • • Composés macromoléculaires |
| N | 101:48 | • • • obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone |
| N | 101:50 | • • • Polysaccharides ou leurs dérivés |
| N | 101:52 | • Micro-organismes ou substances produites ou extraites de micro-organismes |
| N | 101:54 | • Enzymes |
| N | 101:56 | • Extraits de plantes ou produits végétaux de constitution chimique indéterminée, p.ex. fibre végétale |

ANNEXE 11	A 61 L	[Projet-Rapporteur : 320/GB]	<CE27066F>
-----------	--------	------------------------------	------------

**Rubrique-
guide avant
15/00**

**– – – sutures chirurgicales; Adhésifs ou ciments chirurgicaux;
Matériaux pour prothèses, cathéters ou dispositifs de colostomie**

15/00

– – – leur réalisation (pour les bandages liquides 26/00; pansements radioactifs A 61 M 36/14)

N Note(s) après
17/00

- (1) Dans les groupes 17/04 à 17/14, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
- (2) Lors du classement dans le groupe 17/00, un classement dans le groupe 33/00 est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.

- | | | |
|---|-------|--|
| N | 17/04 | • Matériaux non résorbables |
| N | 17/06 | • Matériaux au moins partiellement résorbables |
| N | 17/08 | • • d'origine animale, p.ex. catgut, collagène |
| N | 17/10 | • • contenant des matériaux macromoléculaires |

N	17/12	• • • Homopolymères ou copolymères de l'acide glycolique ou lactique
N	17/14	• Post-traitement afin d'améliorer les propriétés physiques
N	24/00	Adhésifs ou ciments chirurgicaux; Adhésifs pour dispositifs de colostomie
N	Note(s) après 24/00	(1) Dans les groupes 24/02 à 24/12, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée. (2) Lors du classement dans le groupe 24/00, un classement dans le groupe 33/00 est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.
N	24/02	• contenant des matériaux inorganiques
N	24/04	• contenant des matériaux macromoléculaires
N	24/06	• • obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons carbone-carbone non saturées
N	24/08	• • Polysaccharides
N	24/10	• • Polypeptides; Protéines
N	24/12	• • Ciments d'ionomères, p.ex. ciments verre-ionomère
D	25/00	(transféré en 24/00, 26/00, 28/00)
N	26/00	Aspects chimiques des bandages liquides ou utilisation de matériaux pour les bandages liquides
N	Note(s) après 26/00	Lors du classement dans le groupe 26/00, un classement dans le groupe 33/00 est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.
N	Note(s) après 27/00	(1) Dans les groupes 27/02 à 27/48, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée. (2) Lors du classement dans les groupes 27/02 à 27/48, un classement dans les groupes 27/50 à 27/60 est également attribué si l'utilisation de matériaux caractérisés par leur fonction ou leurs propriétés physiques présente un intérêt.

(3) Lors du classement dans le groupe 27/00, un classement dans le groupe 33/00 est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.

N	27/02	• Matériaux inorganiques
N	27/04	• • Métaux ou alliages
N	27/06	• • • Titane ou alliages de titane
N	27/08	• • Carbone
N	27/10	• • Céramiques ou verres
N	27/12	• • Matériaux contenant du phosphore, p.ex. apatite
N	27/14	• Matériaux macromoléculaires
N	27/16	• • obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone
N	27/18	• • obtenus par des réactions autres que celles faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone
N	27/20	• • Polysaccharides
N	27/22	• • Polypeptides ou leurs dérivés
N	27/24	• • • Collagène
N	27/26	• • Mélanges de matériaux macromoléculaires
N	27/28	• Matériaux pour le revêtement de prothèses
N	27/30	• • Matériaux inorganiques
N	27/32	• • • Matériaux contenant du phosphore, p.ex. apatite
N	27/34	• • Matériaux macromoléculaires
N	27/36	• contenant des constituants de constitution indéterminée ou leurs produits réactionnels
N	27/38	• • Cellules animales (utilisables pour la peau artificielle 27/60)
N	27/40	• Matériaux composites, c. à d. en couches ou contenant un matériau dispersé dans une matrice constituée d'un matériau analogue ou différent
N	27/42	• • comportant une matrice inorganique
N	27/44	• • comportant une matrice macromoléculaire
N	27/46	• • • avec des charges inorganiques contenant du phosphore
N	27/48	• • • avec des charges macromoléculaires
N	27/50	• Matériaux caractérisés par leur fonction ou leurs propriétés physiques
N	27/52	• • Hydrogels ou hydrocolloïdes
N	27/54	• • Matériaux biologiquement actifs, p.ex. substances thérapeutiques

- | | | |
|---|--------------|--|
| N | 27/56 | • • <i>Matériaux poreux ou cellulaires</i> |
| N | 27/58 | • • <i>Matériaux au moins partiellement résorbables par le corps</i> |
| N | 27/60 | • • <i>Matériaux utilisables pour la peau artificielle</i> |
| N | 28/00 | Matériaux pour dispositifs de colostomie (adhésifs pour dispositifs de colostomie 24/00) |

N Note(s) après
28/00

Lors du classement dans le groupe [28/00](#), un classement dans le groupe [33/00](#) est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.

29/00 **Matériaux pour cathéters ou pour revêtement de cathéters** (forme ou — — —

N Note(s) après
29/00

- (1) *Dans les groupes [29/02](#) à [29/12](#), sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.*
- (2) *Lors du classement dans les groupes [29/02](#) à [29/12](#), un classement dans les groupes [29/14](#) à [29/18](#) est également attribué si l'utilisation de matériaux caractérisés par leur fonction ou leurs propriétés physiques présente un intérêt.*
- (3) *Lors du classement dans le groupe [29/00](#), un classement dans le groupe [33/00](#) est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.*

- | | | |
|---|-------|---|
| N | 29/02 | • <i>Matériaux inorganiques</i> |
| N | 29/04 | • <i>Matériaux macromoléculaires</i> |
| N | 29/06 | • • <i>obtenus autrement que par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone</i> |
| N | 29/08 | • <i>Matériaux de revêtement</i> |
| N | 29/10 | • • <i>Matériaux inorganiques</i> |
| N | 29/12 | • <i>Matériaux composites, c. à d. en couches ou contenant un matériau dispersé dans une matrice constituée d'un matériau analogue ou différent</i> |
| N | 29/14 | • <i>Matériaux caractérisés par leur fonction ou leurs propriétés physiques</i> |
| N | 29/16 | • • <i>Matériaux biologiquement actifs, p.ex. substances thérapeutiques</i> |
| N | 29/18 | • • <i>Matériaux au moins partiellement opaques aux rayons X ou au laser</i> |

N	Note(s) après 31/00	
		(1) Dans les groupes 31/02 à 31/12, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
		(2) Lors du classement dans les groupes 31/02 à 31/12, un classement dans les groupes 31/14 à 31/18 est également attribué si l'utilisation de matériaux caractérisés par leur fonction ou leurs propriétés physiques présente un intérêt.
		(3) Lors du classement dans le groupe 31/00, un classement dans le groupe 33/00 est également attribué si les matériaux utilisés sont antithrombogéniques.
N	31/02	• Matériaux inorganiques
N	31/04	• Matériaux macromoléculaires
N	31/06	• • obtenus autrement que par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone
N	31/08	• Matériaux de revêtement
N	31/10	• • Matériaux macromoléculaires
N	31/12	• Matériaux composites, c. à d. en couches ou contenant un matériau dispersé dans une matrice constituée d'un matériau analogue ou différent
N	31/14	• Matériaux caractérisés par leur fonction ou leurs propriétés physiques
N	31/16	• • Matériaux biologiquement actifs, p.ex. substances thérapeutiques
N	31/18	• • Matériaux au moins partiellement opaques aux rayons X ou au laser
C	33/00	— — — sutures, cathéters, prothèses ou d'articles pour — — — conditionnement du sang; Matériaux pour un tel traitement
N	Note(s) après 33/00	
		Dans les groupes 33/02 à 33/18, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
N	33/02	• Utilisation de matériaux inorganiques
N	33/04	• Utilisation de matériaux organiques, p.ex. d'acide acétylsalicylique
N	33/06	• Utilisation de matériaux macromoléculaires
N	33/08	• • Polysaccharides
N	33/10	• • • Héparine, héparinoïde ou leurs dérivés

- | | | |
|---|-------|---|
| N | 33/12 | • • Polypeptides, protéines ou leurs dérivés |
| N | 33/14 | • Utilisation d'agents fibrinolytiques ou d'anti-agrégants plaquettaires |
| N | 33/16 | • Utilisation d'enzymes, p.ex. d'urokinase, de streptokinase |
| N | 33/18 | • Utilisation d'ingrédients de constitution indéterminée ou de leurs produits de réaction |

ANNEXE	12	A 63 F	[Projet-Rapporteur : 274/GB]	<CE27002F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

C	1/00	Jeux de cartes (aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu 13/00)
C	3/00	— — — les joueurs 9/14; aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu 13/00)
C	5/00	Jeux de roulette (aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu 13/00)
C	7/00	— — — roulette 5/00; aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu 13/00; jeux de boules miniatures — — —
C	9/00	Jeux divers (aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement montrant des représentations relatives au jeu 13/00; jeux sportifs divers A 63 B 67/00)
D	9/22	(transféré en 13/00)
N	13/00	Aspects des jeux utilisant un affichage à plusieurs dimensions généré électroniquement, p.ex. sur un écran de télévision, montrant des représentations relatives au jeu (circuits électriques, voir les sous-classes appropriées)
N	13/02	• Accessoires (dispositions d'entrée ou de sortie pour les calculateurs numériques électriques G 06 F 3/00)
N	13/04	• • pour pointer sur des zones spécifiques de l'affichage, p.ex. avec des moyens à photodétection
N	13/06	• • utilisant des moyens actionnés par le joueur pour commander la position d'une zone spécifique sur l'affichage
N	13/08	• Détails ou dispositions de structure, p.ex. boîtier, câblage, connexions, coffrets, non prévus ailleurs
N	13/10	• Commande du déroulement du jeu, p.ex. début, progression, fin

- N 13/12* • *comprenant une interaction entre plusieurs dispositifs de jeu, p.ex. systèmes de transmission ou de distribution*

ANNEXE 13	B 05	[Projet-Rapporteur : 260/EP]	<CE27069F>
------------------	-------------	-------------------------------------	-------------------------

Titre	– – – général B 65 H ; traitement de surface du verre par revêtement C 03 C 17/00 , 25/10 ; revêtements ou imprégnation de mortiers, du béton, de la pierre ou de céramiques C 04 B 41/45 , 41/61 , 41/81 ; peintures, vernis, laques – – –
--------------	---

ANNEXE 14	B 08 B	[Projet-Rapporteur : 275/AT]	<CE27004F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

- | | |
|----------------|--|
| <i>C 5/00</i> | – – – de gaz (6/00 , 9/00 ont priorité) |
| <i>N 9/023</i> | • • <i>Nettoyage des surfaces extérieures</i> |
| <i>N 9/027</i> | • • <i>Nettoyage des surfaces intérieures; Élimination des bouchons</i> |
| <i>D 9/03</i> | <i>(transféré en 9/027, 9/035, 9/053)</i> |
| <i>N 9/032</i> | • • • <i>par l'action mécanique d'un fluide en mouvement, p.ex. par effet de chasse d'eau (9/04 a priorité)</i> |
| <i>N 9/035</i> | • • • • <i>par aspiration</i> |
| <i>C 9/04</i> | • • • <i>utilisant des dispositifs de nettoyage introduits dans et déplacés le long des tubes</i> |
| <i>N 9/043</i> | • • • • <i>déplacés par liaison mécanique actionnée de l'extérieur, p.ex. poussés ou tirés dans les tubes</i> |
| <i>N 9/045</i> | • • • • • <i>les dispositifs de nettoyage étant mis en rotation pendant le déplacement (9/047 a priorité)</i> |
| <i>N 9/047</i> | • • • • • <i>les dispositifs de nettoyage comportant des moteurs pour actionner les outils de nettoyage</i> |
| <i>N 9/049</i> | • • • • • <i>les dispositifs de nettoyage comportant des moyens autopulseurs pour se déplacer dans les tubes</i> |
| <i>N 9/051</i> | • • • • • <i>les dispositifs de nettoyage comportant des moteurs pour actionner les outils de nettoyage</i> |
| <i>N 9/053</i> | • • • • • <i>déplacés le long des tubes par un fluide, p.ex. par pression de fluide ou par aspiration</i> |
| <i>N 9/055</i> | • • • • • <i>les dispositifs de nettoyage ayant, ou pouvant épouser, la forme de la section des tubes, p.ex. hérissons ou chariots</i> |

- | | | |
|---|-------|--|
| N | 9/057 | • • • • • <i>les dispositifs de nettoyage étant des éléments distincts entraînés, p.ex. des billes, des éléments abrasifs, des brosses</i> |
| D | 9/06 | (transféré en 9/027) |

ANNEXE 15	B 09 B	[Projet-Rapporteur : 383/DE]	<CE27155F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

Note(s) après
le titre

- | | | |
|---|--|--|
| N | | <p><== des véhicules usagés</p> <p>B 62 D 67/00 <i>Désassemblage systématique des véhicules pour la récupération des éléments réutilisables, p.ex. pour le recyclage</i></p> <p>B 63 B 17/06 <i>Évacuation des déchets – – –</i></p> <p>B 63 J 4/00 <i>Aménagements des ==></i></p> <p><== les câbles électriques</p> |
| N | | <p>H 01 J 9/52 <i>Récupération de matériaux à partir de tubes ou de lampes à décharge</i></p> <p>H 01 M 6/52 <i>Récupération des ==></i></p> |

ANNEXE 16	B 22 D	[Projet-Rapporteur : 286/RU]	<CE27059F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

- | | |
|-------|--|
| 19/14 | • – – – de particules (fabrication d'alliages contenant des fibres ou des filaments par mise en contact des fibres ou des filaments avec un métal fondu C 22 C 47/08) |
|-------|--|

ANNEXE 17	B 23 K	[Projet-Rapporteur : 276/EP]	<CE27075F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

- | | | |
|---|--------|---|
| N | 26/03 | • • <i>Surveillance des pièces</i> |
| | 26/06 | <Inchangé(e)> |
| N | 26/067 | • • • <i>Division du faisceau en faisceaux multiples, p.ex. foyers multiples</i> |
| N | 26/073 | • • • <i>Détermination de la configuration du spot laser</i> |
| N | 26/20 | • <i>Assemblage, p.ex. soudage (brasage par énergie rayonnante 1/005; assemblage d'éléments préformés en matière plastique par chauffage au moyen d'un faisceau laser B 29 C 65/16)</i> |

N	26/22	• • Soudage par points
N	26/24	• • Soudage de joints continus
N	26/26	• • • rectilignes
N	26/28	• • • curvilignes
N	26/30	• • • tridimensionnels
N	26/32	• • tenant compte des propriétés de la matière à assembler
N	26/34	• Soudage pour d'autres buts que l'assemblage de pièces, p.ex. soudage de rechargement
N	26/36	• Enlèvement de matière
N	26/38	• • par perçage ou découpage
N	26/40	• • tenant compte des propriétés de la matière à enlever
N	26/42	• Traitement préliminaire; Opérations ou appareillage auxiliaires (26/16 a priorité)

ANNEXE 18	B 23 P	[Projet-Rapporteur : 347/RU]	<CE27068F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

C	11/00	Assemblage ou désassemblage de pièces ou – – – des processus du travail du métal non prévus ailleurs (assemblage de – – – de profilés B 21 D 39/00 ; rivetage B 21 J ; brasage, débrasage, soudage B 23 K ; outils à – – –
	19/00	– – – séparation de pièces ou d'objets métalliques entre eux ou des – – – une certaine déformation; Outils ou – – –
N	19/027	• • utilisant des moyens hydrauliques ou pneumatiques (19/033 a priorité)
N	19/033	• • utilisant des vibrations

ANNEXE 19	B 25 J	[Projet-Rapporteur : 349/PT]	<CE27157F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

Titre	– – – MANIPULATION INTÉGRÉS (dispositifs pour manipuler les aiguilles en chirurgie A 61 B 17/062 ; manipulateurs associés aux laminoirs – – – grues B 66 C ; dispositions pour la manipulation du combustible ou d'autres matériaux utilisés à l'intérieur de réacteurs nucléaires G 21 C 19/00 ; combinaison structurelle de manipulateurs avec des cellules ou des chambres blindées contre le rayonnement G 21 F 7/06)
9/16	• Commandes à programme (commande totale d'usine, c. à d. commande centralisée de plusieurs machines, G 05 B 19/418)

ANNEXE	20	B 29 D	[Projet-Rapporteur : 351/GB]	<CE27109F>
N	22/02	• <i>Objets gonflables</i>		
N	22/04	• <i>Objets sphériques, p.ex. balles (22/02 a priorité)</i>		
ANNEXE	21	B 60 H	[Projet-Rapporteur : 324/EP]	<CE27174F>
	1/00	— — — B 60 J; dispositifs de chauffage ou de ventilation pour sièges de véhicules B 60 N 2/56; dispositifs de nettoyage des — — —		
ANNEXE	22	B 60 N	[Projet-Rapporteur : 324/EP]	<CE27175F>
	2/00	Sièges spécialement adaptés aux véhicules; Agencement ou montage des sièges dans les véhicules (pour — — —		
N	2/005	• <i>Agencement ou montage des sièges dans les véhicules (2/02 a priorité)</i>		
N	2/01	• • <i>Agencement des sièges les uns par rapport aux autres</i>		
N	2/015	• • <i>Fixation des sièges directement aux châssis des véhicules</i>		
N	2/07	• • • • <i>Structure des glissières</i>		
N	2/075	• • • • • <i>sans rouleaux</i>		
N	2/225	• • • <i>par des mécanismes cycloïdaux ou planétaires</i>		
N	2/23	• • • <i>par des mécanismes linéaires à vis</i>		
N	2/235	• • • <i>par des mécanismes du type à cliquet et à rochet</i>		
N	2/39	• • • <i>inclinables pour compenser l'angle de roulis des véhicules</i>		
N	2/427	• • • <i>le siège ou ses parties constitutives se déplaçant lors d'une collision</i>		
N	2/433	• • • <i>Verrouillages de sécurité pour dossiers, p.ex. à tiges de verrouillage actionnées par inertie</i>		
N	2/56	• • <i>Dispositifs de chauffage ou de ventilation</i>		
N	2/58	• • <i>Housses de sièges</i>		
N	2/60	• • • <i>Housses protectrices amovibles</i>		
N	2/62	• • <i>Appui-cuisses</i>		
N	2/64	• • <i>Dossiers</i>		
N	2/66	• • • <i>Supports lombaires</i>		
N	2/68	• • <i>Armatures de sièges, p.ex. pour dossiers</i>		

- | | | |
|---|------|-------------------------------------|
| N | 2/70 | • • Ressorts de rembourrage |
| N | 2/72 | • • • Leur fixation ou leur réglage |

ANNEXE	23	B 62 D	[Projet-Rapporteur : 259/GB]	<CE27003F>
	1/18	• • •	susceptibles de déformation ou réglables, p.ex. inclinables (garnitures rembourrées – – –	
N	Note(s) après 1/18		Le groupe 1/181 a priorité sur les groupes 1/183 à 1/187.	
N	1/181	• • • •	comportant des moyens de réglage assistés, p.ex. avec mémorisation de la position	
N	1/183	• • • •	réglables entre une position d'utilisation et une position de non utilisation, p.ex. pour améliorer l'accès	
N	1/184	• • • •	Dispositifs pour fixer les colonnes à des positions sélectionnées	
N	1/185	• • • •	réglables par déplacement axial, p.ex. télescopiques (1/183, 1/187, 1/19 ont priorité)	
N	1/187	• • • •	comportant un réglage de l'inclinaison; comportant un réglage axial et de l'inclinaison (1/183, 1/19 ont priorité)	
N	1/189	• • • • •	la totalité de la colonne de direction étant inclinable comme un tout	

ANNEXE	23	B 62 D	[Projet-Rapporteur : 356/GB]	<CE27171F>
N	5/065	• •	caractérisée par des moyens spécialement adaptés pour faire varier selon les besoins l'alimentation en fluide sous pression, p.ex. à la demande, pour une assistance variable	

ANNEXE	24	B 65 D	[Projet-Rapporteur : 318/GB]	<CE27189F>
	Titre	– – –	cuisine A 47 J; emballages pour garnitures absorbantes usagées ou dispositions pour les envelopper A 61 F 13/551; associés à – – –	

ANNEXE 25 B 81 [Projet-Rapporteur : 384/SE] <CE27177F>

N Titre de la
sous-section
avant la
classe B 81

TECHNOLOGIE DES MICROSTRUCTURES;
NANOTECHNOLOGIE

N **Titre** **TECHNOLOGIE DES MICROSTRUCTURES**

N Note(s) après
le titre

- (1) La présente classe couvre les dispositifs ou les systèmes à microstructure comprenant au moins un élément essentiel ou un ensemble essentiel caractérisé par sa très petite taille se situant entre 10^{-4} et 10^{-7} mètre, c. à d. dont les caractéristiques déterminantes, au moins dans une dimension, ne peuvent être entièrement discernées sans recourir à un microscope optique.
- (2) Dans la présente classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:
- "dispositifs à microstructure" couvre:
 - (i) les dispositifs micromécaniques comportant des éléments mobiles, flexibles ou déformables; et
 - (ii) les structures tridimensionnelles, dépourvues d'éléments mobiles, flexibles ou déformables, comprenant des micro-ensembles conçus pour remplir une fonction structurale essentielle en vue d'interagir avec leur environnement et non des fonctions purement électroniques ou chimiques, que les structures soient ou non combinées à des dispositifs micro-électroniques ou constituées de matériaux spécifiques;
 - "systèmes à microstructure" couvre:
 - (i) les systèmes de dispositifs à microstructure qui coopèrent; et
 - (ii) les systèmes micro-électromécaniques ou micro-optomécaniques qui combinent sur un substrat commun les caractéristiques spécifiques de dispositifs à microstructure et de composants électriques ou optiques, p.ex. pour commander, analyser ou indiquer le fonctionnement de dispositifs à microstructure.

ANNEXE 26 B 81 B [Projet-Rapporteur : 384/SE] <CE27178F>

N **Titre** **DISPOSITIFS OU SYSTÈMES À MICROSTRUCTURE, p.ex. DISPOSITIFS MICROMÉCANIQUES** (éléments piézo-électriques, électrostrictifs ou magnétostrictifs en soi [H 01 L 41/00](#))

N Note(s) après le titre

- (1) La présente sous-classe ne couvre pas:
- les dispositifs purement électriques ou électroniques en soi qui sont couverts par la section [H](#), p.ex. par la sous-classe [H 01 L](#);
 - les dispositifs purement optiques en soi, qui sont couverts par les sous-classes [G 02 B](#) ou [G 02 F](#);
 - les structures bidimensionnelles par essence, p.ex. les produits stratifiés qui sont couverts par la sous-classe [B 32 B](#);
 - les structures chimiques ou biologiques en soi qui sont couvertes par la section [C](#);
 - les structures à l'échelle atomique produites par la manipulation d'atomes ou de molécules un par un, qui sont couvertes par le groupe [B 82 B 1/00](#).
- (2) Les dispositifs ou les systèmes classés dans la présente sous-classe sont également classés dans les sous-classes appropriées couvrant leurs caractéristiques de structure ou leurs caractéristiques fonctionnelles, si de telles caractéristiques présentent un intérêt.
- (3) Il est important de tenir compte des entrées suivantes :
- [A 61 K 9/50](#) Microcapsules pour les préparations médicinales
 - [B 25 J 7/00](#) Micromanipulateurs
 - [G 02 B 21/32](#) Micromanipulateurs combinés à des microscopes
 - [G 11 B 5/127](#) Têtes magnétiques
 - [H 01 P 3/08](#) Microrubans de guides d'ondes

N 1/00 **Dispositifs sans éléments mobiles ou flexibles, p.ex. dispositifs capillaires microscopiques**

N 3/00 **Dispositifs comportant des éléments flexibles ou déformables, p.ex. comportant des membranes ou des lamelles élastiques** ([5/00](#) a priorité)

N	5/00	Dispositifs comportant des éléments mobiles les uns par rapport aux autres, p.ex. comportant des éléments coulissants ou rotatifs
N	7/00	Systèmes à microstructure
N	7/02	comportant des dispositifs électriques ou optiques distincts dont la fonction a une importance particulière, p.ex. systèmes micro-électromécaniques (SMEM, MEMS) (7/04 a priorité)
N	7/04	Réseaux ou matrices de dispositifs à microstructure semblables

ANNEXE	27	B 81 C	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27179F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

N	Titre	PROCÉDÉS OU APPAREILS SPÉCIALEMENT ADAPTÉS À LA FABRICATION OU AU TRAITEMENT DE DISPOSITIFS OU DE SYSTÈMES À MICROSTRUCTURE (fabrication de microcapsules ou de microbilles B 01 J 13/02 ; procédés ou appareils spécialement adaptés à la fabrication ou au traitement d'éléments piézo-électriques, électrostrictifs ou magnétostrictifs en soi H 01 L 41/22)
---	--------------	---

N Note(s) après le titre

La présente sous-classe ne couvre pas:

- les procédés ou les appareils pour la fabrication ou le traitement de dispositifs purement électriques ou électroniques qui sont couverts par la section H, p.ex. par le groupe [H 01 L 21/00](#);
- les procédés ou les appareils impliquant la manipulation d'atomes ou de molécules un par un, qui sont couverts par le groupe [B 82 B 3/00](#).

N	1/00	Fabrication ou traitement de dispositifs ou de systèmes dans ou sur un substrat (3/00 a priorité)
N	3/00	Assemblage de dispositifs ou de systèmes à partir de composants qui ont reçu un traitement individuel
N	5/00	Procédés ou appareils non prévus dans les groupes 1/00 ou 3/00

ANNEXE	28	B 82	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27180F>
--------	----	------	------------------------------	------------

N	Titre	NANOTECHNOLOGIE
---	--------------	------------------------

ANNEXE 29 B 82 B [Projet-Rapporteur : 384/SE] <CE27181F>

N **Titre** **NANOSTRUCTURES; LEUR FABRICATION OU LEUR TRAITEMENT**

N Note(s) après le titre

- (1) *La présente sous-classe ne couvre pas les structures chimiques ou biologiques en soi, qui sont spécifiquement prévues ailleurs, p.ex. dans les classes [C 08](#) ou [C 12](#).*
- (2) *Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:*
"Nanostructure" désigne un agencement de matière précis à l'échelle atomique qui présente une configuration de forme particulière comprenant au moins un élément essentiel d'un seul bloc qui:
 - (i) *est constitué d'un seul atome, d'une seule molécule ou d'un très petit ensemble d'atomes ou de molécules, ensemble qui n'est pas détectable complètement au moyen d'un microscope optique; et*
 - (ii) *a été réalisé en manipulant ses atomes ou ses molécules un par un comme des unités individuelles au cours de sa fabrication.*
- (3) *Les nanostructures qui présentent des caractéristiques particulières directement liées à leur taille telle que définie dans la note (2) sont classées dans la présente sous-classe indépendamment des procédés de fabrication. Cependant, ces structures sont également classées dans les endroits appropriés prévus pour leurs caractéristiques de structure ou leurs caractéristiques fonctionnelles, si de telles caractéristiques présentent un intérêt.*
- (4) *Il est important de tenir compte des entrées suivantes:*
[A 61 K 9/51](#) *Nanocapsules pour les préparations médicinales*
[G 01 N 13/10](#) *Recherche ou analyse de structures de surface à l'échelle atomique utilisant des techniques de sonde à balayage*
[G 12 B 21/00](#) *Détails d'appareils utilisant des techniques de sonde à balayage*

N 1/00 **Nanostructures**

N 3/00 *Fabrication ou traitement des nanostructures*

ANNEXE	30	C 02 F	[Projet-Rapporteur : 281/EP]	<CE27020F>
	Titre	--- la radioactivité G 21 F 9/04)		
	Note(s) après le titre			
		(1)	Les procédés, utilisant ---	
N		(2)	<i>Dans la présente sous-classe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation du groupe 101:00. Les codes d'indexation doivent être <u>liés</u>.</i>	
N		(3)	<i>Dans la présente sous-classe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation du groupe 103:00. Les codes d'indexation doivent être <u>non liés</u>.</i>	
	1/00-1/56	<Changés en symboles de classement et codes d'indexation>		
	1/66-7/00	<Changés en symboles de classement et codes d'indexation>		
	9/00	Traitement en plusieurs étapes de l'eau, ---		
	Note(s) après 9/00			
		(1)	--- dans lesquels la caractéristique essentielle réside dans la combinaison des étapes de traitement.	
		(2)	--- ne couvre pas les traitements dans lesquels la caractéristique essentielle réside dans une étape individuelle du traitement, lesquels traitements sont couverts par les groupes 1/00 à 7/00. Un exemple de tels traitements est un traitement dans lequel la caractéristique essentielle réside dans une étape de traitement chimique et dans lequel la ou les autres étapes, telles que la filtration ou la précipitation, sont usuelles.	
N		(3)	<i>Dans le présent groupe, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.</i>	
N		(4)	<i>Dans le présent groupe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation relatifs aux étapes individuelles du traitement en plusieurs étapes. Les codes d'indexation, qui sont choisis parmi les groupes 1/00 à 1/56 ou 1/66 à 7/00, portent les mêmes numéros que les symboles de classement, mais <u>la barre oblique est remplacée par deux points</u>, et ils doivent être <u>liés</u>.</i>	

N	(5)	Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.
N	9/02	• comportant une étape de séparation
N	9/04	• une étape au moins étant un traitement chimique
N	9/06	• • Traitement électrochimique
N	9/08	• une étape au moins étant un traitement physique
N	9/10	• • Traitement thermique
N	9/12	• • Irradiation ou traitement avec des champs électriques ou magnétiques
N	9/14	• une étape au moins étant un traitement biologique
N	Intitulé avant 101:00	<u>Schéma d'indexation associé aux groupes 1/00 à 11/00, relatif à la nature du contaminant présent dans l'eau, les eaux résiduaires ou les eaux ou boues d'égout. Les codes d'indexation doivent être liés.</u>
N	Note(s) avant 101:00	Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.
N	101:00	Nature du contaminant
N	101:10	• Composés inorganiques
N	101:12	• • Halogènes ou composés halogénés
N	101:14	• • • Fluor ou composés fluorés
N	101:16	• • Composés de l'azote, p.ex. ammoniac
N	101:18	• • • Cyanures
N	101:20	• • Métaux lourds ou leurs composés
N	101:22	• • • Chrome ou composés du chrome, p.ex. chromates
N	101:30	• Composés organiques
N	101:32	• • Hydrocarbures, p.ex. huiles
N	101:34	• • contenant de l'oxygène
N	101:36	• • contenant des atomes d'halogène
N	101:38	• • contenant de l'azote
N	Intitulé avant 103:00	<u>Schéma d'indexation associé aux groupes 1/00 à 11/00, relatif à la nature de l'eau, des eaux résiduaires ou des eaux ou boues d'égout à traiter. Les codes d'indexation doivent être non liés.</u>

N Note(s) avant
103:00

Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.

N	103:00	<i>Nature de l'eau, des eaux résiduaires ou des eaux ou boues d'égout à traiter</i>
N	103:02	• Eau non contaminée, p.ex. pour l'alimentation industrielle en eau
N	103:04	• • pour obtenir de l'eau pure ou ultra-pure
N	103:06	• Eau souterraine contaminée ou eau de lessivage
N	103:08	• Eau de mer, p.ex. pour le dessalement
N	103:10	• provenant de carrières ou d'activités minières
N	103:12	• provenant des industries des silicates ou des céramiques, p.ex. eaux résiduaires provenant des usines du ciment ou du verre
N	103:14	• Déchets de peinture
N	103:16	• provenant de procédés métallurgiques, c. à d. de la production, de la purification ou du traitement de métaux, p.ex. déchets de procédés électrolytiques
N	103:18	• provenant de l'épuration des effluents gazeux par voie humide
N	103:20	• provenant de l'élevage d'animaux
N	103:22	• provenant du traitement d'animaux, p.ex. de volaille ou de poissons, ou de parties de ceux-ci
N	103:24	• • provenant de tanneries
N	103:26	• provenant du traitement de plantes ou de parties de celles-ci
N	103:28	• • provenant de l'industrie du papier ou de la cellulose
N	103:30	• provenant de l'industrie textile
N	103:32	• provenant de l'industrie alimentaire, p.ex. eaux résiduaires de brasseries
N	103:34	• provenant de l'industrie chimique non prévue dans les groupes 103:12 à 103:32
N	103:36	• • provenant de la fabrication de composés organiques
N	103:38	• • • Polymères
N	103:40	• • provenant de la fabrication ou de l'utilisation de matériaux photosensibles
N	103:42	• provenant d'installations de bain, p.ex. de piscines
N	103:44	• provenant d'installations de lavage de véhicules

ANNEXE	31	C 03 B	[Projet-Rapporteur : 260/EP]	<CE27183F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

37/018 • • • • – – – verre par revêtement [C 03 C 17/02](#))

ANNEXE	32	C 03 C	[Projet-Rapporteur : 260/EP]	<CE27022F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

Note(s) avant
15/00

– – – les mortiers, béton ou pierre artificielle est classé –
– –

15/00 Traitement de surface du verre, autre que sous forme de fibres ou de filaments, par attaque chimique (compositions, en général, – – –

17/00 Traitement de surface du verre dévitrifié, – – – forme de fibres ou de filaments, par revêtement (revêtements optiques – – –

19/00 Traitement de surface du verre, autre que sous forme de fibres ou de filaments, par des – – –

21/00 Traitement du verre, autre que sous forme de fibres ou de filaments, par diffusion – – –

23/00 – – – de fibres ou de filaments

D 25/02-25/04 (transférés en [25/10](#))

D 25/06 (transféré en [25/68](#))

N 25/10 • par revêtement

N 25/12 • • Procédés généraux de revêtement; Dispositifs à cet effet

N 25/14 • • • Pulvérisation

N 25/16 • • • Immersion

N 25/18 • • • utilisant des dispositifs d'extrusion

N 25/20 • • • Mise en contact des fibres avec des applicateurs, p.ex. des rouleaux

N 25/22 • • • Dépôt à partir de la phase vapeur

N Note(s) avant
25/24

(1) Dans les groupes [25/24](#) à [25/54](#), sauf indication contraire, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.

- (2) Dans les groupes 25/24 à 25/44, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation relatifs aux éléments constitutifs distincts de la composition. Les codes d'indexation, qui sont choisis parmi les groupes 25/24 à 25/44, portent les mêmes numéros que les symboles de classement, mais la barre oblique est remplacée par deux points, et ils doivent être liés.
- (3) Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.

N	25/24	• • Revêtements contenant des substances organiques
N	25/26	• • • Composés macromoléculaires ou prépolymères
N	25/28	• • • • obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone, p.ex. résines acryliques
N	25/30	• • • • • Polyoléfines
N	25/32	• • • • • obtenus autrement que par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone
N	25/34	• • • • • Polymères de condensation d'aldéhydes, p.ex. avec des phénols, des urées, des mélamines, des amides ou des amines
N	25/36	• • • • • Résines époxy
N	25/38	• • • Composés organométalliques
N	25/40	• • • Composés organiques du silicium
N	25/42	• • Revêtements contenant des substances inorganiques
N	25/44	• • • Carbone, p.ex. graphite
N	25/46	• • • Métaux
N	25/48	• • avec au moins deux revêtements ayant des compositions différentes
N	Note(s) après 25/48	Si un ou plusieurs des revêtements individuels présentent un intérêt, pour chacun de ces revêtements le classement s'effectue également dans un ou plusieurs des groupes 25/24 à 25/46, en accord avec les notes avant le groupe 25/24.
N	25/50	• • • Revêtements contenant uniquement des matériaux organiques
N	25/52	• • • Revêtements contenant uniquement des matériaux inorganiques

- | | | |
|----------|-------|--|
| <i>N</i> | 25/54 | • • • <i>Combinaisons d'un ou plusieurs revêtements contenant uniquement des matériaux organiques avec un ou plusieurs revêtements contenant uniquement des matériaux inorganiques</i> |
| <i>N</i> | 25/60 | • <i>par diffusion d'ions ou de métaux en surface</i> |
| <i>N</i> | 25/62 | • <i>par application d'énergie électrique ou ondulatoire, de rayonnement particulaire ou par implantation d'ions (pour le séchage ou la déshydratation 25/64)</i> |
| <i>N</i> | 25/64 | • <i>Séchage; Déshydratation; Déshydroxylation</i> |
| <i>N</i> | 25/66 | • <i>Traitement chimique, p.ex. lixiviation, traitement acide ou alcalin (déshydroxylation 25/64)</i> |
| <i>N</i> | 25/68 | • • <i>par attaque chimique</i> |
| <i>N</i> | 25/70 | • <i>Nettoyage, p.ex. pour réutilisation (25/62 à 25/66 ont priorité)</i> |

ANNEXE 33	C 07 C	[Projet-Rapporteur : 359/EP]	<CE27136F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

- | | | |
|----------|-------|--|
| <i>N</i> | 7/171 | • • • <i>Acide sulfurique ou oleum</i> |
|----------|-------|--|

ANNEXE 34	C 08 K	[Projet-Rapporteur : 328/EP]	<CE27137F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

- | | | |
|----------|--------|---|
| <i>N</i> | 5/151 | • • • <i>comportant un atome d'oxygène dans le cycle</i> |
| <i>N</i> | 5/1515 | • • • • <i>Cycles à trois chaînons</i> |
| <i>N</i> | 5/1525 | • • • • <i>Cycles à quatre chaînons</i> |
| <i>N</i> | 5/1535 | • • • • <i>Cycles à cinq chaînons</i> |
| <i>N</i> | 5/1539 | • • • • • <i>Anhydrides cycliques</i> |
| <i>N</i> | 5/1545 | • • • • <i>Cycles à six chaînons</i> |
| <i>N</i> | 5/156 | • • • <i>comportant deux atomes d'oxygène dans le cycle</i> |
| <i>N</i> | 5/1565 | • • • • <i>Cycles à cinq chaînons</i> |
| <i>N</i> | 5/1575 | • • • • <i>Cycles à six chaînons</i> |
| <i>N</i> | 5/159 | • • • <i>comportant plus de deux atomes d'oxygène dans le cycle</i> |

ANNEXE 34	C 08 K	[Projet-Rapporteur : 329/EP]	<CE27138F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

- | | | |
|----------|--------|--|
| <i>N</i> | 5/541 | • • <i>contenant de l'oxygène</i> |
| <i>N</i> | 5/5415 | • • • <i>contenant au moins une liaison Si-O</i> |

N	5/5419	• • • • contenant au moins une liaison Si-C
N	5/5425	• • • • contenant au moins une liaison C=C
N	5/5435	• • • • contenant de l'oxygène dans un cycle
N	5/544	• • • • contenant de l'azote
N	5/5445	• • • • contenant au moins une liaison Si-N
N	5/5455	• • • • contenant au moins un groupe $\text{>N}-\overset{\text{O}}{\underset{\text{ }}{\text{C}}}-$
N	5/5465	• • • • contenant au moins une liaison C=N
N	5/5475	• • • • contenant au moins une liaison C°N
N	5/548	• • • • contenant du soufre
N	5/549	• • • • contenant du silicium dans un cycle

ANNEXE	34	C 08 K	[Projet-Rapporteur : 360/RU]	<CE27134F>
---------------	-----------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

C	5/37	• • • Thiols
C	5/372	• • • Sulfures
C	5/375	<Supprimer 1 point>
C	5/378	<Supprimer 1 point>

ANNEXE	35	C 11 D	[Projet-Rapporteur : 319/GB]	<CE27064F>
---------------	-----------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

Titre	— — — cheveux A 61 K 7/075 ; procédés ou appareils pour la désinfection ou la stérilisation A 61 L ; compositions de — — —
--------------	--

ANNEXE	36	C 22 C	[Projet-Rapporteur : 286/RU]	<CE27060F>
---------------	-----------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

	Rubrique-guide avant 1/00	— — — ferreux, c. à d. alliages à base — — — alliages amorphes 45/00 ; alliages contenant des fibres ou des filaments 47/00 , 49/00)
	1/04	• par métallurgie des poudres (1/08 a priorité)
	1/05	• • — — — non métallique (1/08 a priorité)
D	1/09	(transféré en 47/00 , 49/00)
	1/10	• — — — composants non-métaux (1/08 a priorité)
	32/00	— — — en poids d'oxydes, de carbures, de borures, de nitrures, de siliciures ou d'autres composés métalliques , — — —

	Rubrique- guide avant 33/00	<u>Alliages ferreux, c. à d. alliages à base de fer</u> (alliages contenant – – – amorphes 45/00; alliages contenant des fibres ou des filaments 47/00, 49/00; leur traitement – – –
N	Rubrique- guide avant 47/00	<u>Alliages contenant des fibres ou des filaments</u>
N	Note(s) avant 47/00	
		<i>Dans les groupes 47/00 et 49/00, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des groupes 101:00, 111:00 et 121:00. Les codes d'indexation doivent être <u>non liés</u>.</i>
N	47/00	<i>Fabrication d'alliages contenant des fibres ou des filaments métalliques ou non métalliques</i>
N	47/02	• Prétraitement des fibres ou des filaments
N	47/04	• • par revêtement, p.ex. avec un recouvrement protecteur ou activé
N	47/06	• • par façonnage des fibres ou des filaments en une structure préformée, p.ex. en utilisant un liant temporaire afin de former un élément analogue à un mat
N	47/08	• par mise en contact des fibres ou des filaments avec un métal fondu, p.ex. en imprégnant les fibres ou les filaments placés dans un moule
N	47/10	• • Imprégnation en présence d'une atmosphère réactive; Imprégnation réactive
N	47/12	• • Imprégnation ou coulée sous une pression mécanique
N	47/14	• par métallurgie des poudres, c. à d. par traitement de mélanges de poudre métallique et de fibres ou de filaments
N	47/16	• par pulvérisation thermique du métal, p.ex. par pulvérisation par plasma
N	47/18	• • en utilisant une structure préformée de fibres ou de filaments
N	47/20	• en soumettant à une pression et à la chaleur un assemblage comprenant au moins une couche ou une feuille métallique et une couche de fibres ou de filaments
N	49/00	<i>Alliages contenant des fibres ou des filaments métalliques ou non métalliques</i>
N	49/02	• caractérisés par le matériau de la matrice
N	49/04	• • Métaux légers
N	49/06	• • • Aluminium
N	49/08	• • Métaux du groupe du fer
N	49/10	• • Métaux réfractaires

N	49/11	• • • Titane
N	49/12	• • Matériaux de matrice intermétalliques
N	49/14	• caractérisés par les fibres ou les filaments
N	Intitulé avant 101:00	<u>Schéma d'indexation associé aux groupes 47/00 et 49/00, relatif à la nature des matériaux fibreux contenus dans les composites métal-fibres. Les codes d'indexation doivent être non liés.</u>
N	Note(s) avant 101:00	

Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.

N	101:00	Fibres ou filaments non métalliques
N	101:02	• à base d'oxydes, p.ex. fibres céramiques à base d'oxydes
N	101:04	• • Oxyde d'aluminium
N	101:06	• • Oxydes mixtes, p.ex. silicate d'aluminium ou verre
N	101:08	• à base de non oxydes, p.ex. fibres céramiques à base de non oxydes
N	101:10	• • Carbone
N	101:12	• • Carbures
N	101:14	• • • Carbure de silicium
N	101:16	• • Nitrures
N	101:18	• • • Nitrure de silicium
N	101:20	• • Bore
N	101:22	• • Borures
N	111:00	Fibres ou filaments métalliques
N	111:02	• Fibres ou filaments de métal réfractaire, p.ex. fibres de tungstène
N	121:00	Fibres ou filaments prétraités
N	121:02	• Fibres ou filaments revêtus, p.ex. fibres céramiques avec des revêtements protecteurs

ANNEXE	37	C 23 C	[Projet-Rapporteur : 287/EP]	<CE27070F>
	16/00	— — — phase vapeur (CVD) (pulvérisation cathodique — — —		
N	16/01	• sur des substrats temporaires, p.ex. sur des substrats qui sont ensuite enlevés par attaque chimique		
	16/14	<Inchangé(e)>		
N	16/27	• • • Le diamant uniquement		
	16/28	<Inchangé(e)>		
N	16/442	• • utilisant des procédés à lits fluidisés		
N	16/448	• • caractérisé par le procédé utilisé pour produire des courants de gaz réactifs, p.ex. par évaporation ou par sublimation de matériaux précurseurs		
N	16/452	• • • par activation de courants de gaz réactifs avant l'introduction dans la chambre de réaction, p.ex. par ionisation ou par addition d'espèces réactives		
N	16/453	• • en faisant passer les gaz de réaction à travers des brûleurs ou des torches, p.ex. CVD sous pression atmosphérique (16/513 a priorité; pour la pulvérisation de matériau de revêtement à l'état fondu à l'aide d'une flamme ou d'un plasma 4/00)		
N	16/455	• • caractérisé par le procédé utilisé pour introduire des gaz dans la chambre de réaction ou pour modifier les écoulements de gaz dans la chambre de réaction		
N	16/458	• • caractérisé par le procédé utilisé pour supporter les substrats dans la chambre de réaction		
	16/46	• • caractérisé par le procédé utilisé pour le chauffage du — — —		
N	16/503	• • • utilisant des décharges à courant continu ou alternatif		
N	16/505	• • • utilisant des décharges à radiofréquence		
N	16/507	• • • • utilisant des électrodes externes, p.ex. dans des réacteurs de type tunnel		
N	16/509	• • • • utilisant des électrodes internes		
N	16/511	• • • utilisant des décharges à micro-ondes		
N	16/513	• • • utilisant des jets de plasma		
N	16/515	• • • utilisant des décharges pulsées		
N	16/517	• • • utilisant une combinaison de décharges couvertes par plusieurs des groupes 16/503 à 16/515		

ANNEXE	38	C 25 B	[Projet-Rapporteur : 288/EP]	<CE27071F>
	C 9/00	Cellules ou assemblages de cellules; Éléments de structure des cellules; Assemblages d'éléments de structure, p.ex. assemblages d'électrode-diaphragme		
	N 9/06	• Cellules comportant des électrodes fixes de dimensions stables; Assemblages de leurs éléments de structure		
	N 9/08	• • avec des diaphragmes		
	N 9/10	• • • comprenant une membrane d'échange d'ions dans ou sur laquelle est incrusté du matériau pour électrode		
	N 9/12	• Cellules ou assemblages de cellules comprenant au moins une électrode mobile, p.ex. électrodes rotatives; Assemblages de leurs éléments de structure		
	N 9/14	• • Électrodes liquides, p.ex. électrodes au mercure		
	N 9/16	• Cellules ou assemblages de cellules comprenant au moins une électrode constituée de particules; Assemblages de leurs éléments de structure		
	N 9/18	• Assemblages comprenant plusieurs cellules (assemblages de cellules avec des électrodes mobiles 9/12; assemblages de cellules avec des électrodes constituées de particules 9/16)		
	N 9/20	• • du type filtre-presse		
	D 11/20	(transféré en 9/10)		
	13/00	Diaphragmes; Éléments d'espacement		

ANNEXE	39	D 06 H	[Projet-Rapporteur : 292/EP]	<CE27072F>
	3/00	— — — matières textiles G 01 N, p.ex. recherche de la présence de criques, de défauts ou de souillures en utilisant des moyens optiques 21/88)		

ANNEXE	40	D 06 L	[Projet-Rapporteur : 364/RU]	<CE27132F>
	1/22	• — — substances aqueuses et organiques		
	N 3/11	• utilisant des enzymes		

ANNEXE 41	D 06 P	[Projet-Rapporteur : 330/RU]	<CE27170F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

	Titre	
		— — — voir B 41 F, J, D 06 B, C ; — — —
<i>N</i>	1/81	• <i>utilisant des colorants dissous dans des solvants inorganiques</i>
<i>N</i>	1/92	• • <i>dans des solvants organiques</i>
<i>N</i>	1/94	• <i>utilisant des colorants dissous dans des solvants qui sont à l'état supercritique</i>
<i>N</i>	1/96	• <i>Teinture caractérisée par un rapport de bain court</i>
<i>N</i>	5/24	• <i>Impression par transfert (appareils pour imprimer des images-transfert pour matériaux textiles B 41 F 16/02)</i>
<i>N</i>	5/26	• • <i>Impression par transfert thermique</i>
<i>N</i>	5/28	• • • <i>utilisant des colorants sublimables</i>
<i>N</i>	5/30	• <i>Impression par jet d'encre (machines d'impression à jet d'encre B 41 J 2/00)</i>

ANNEXE 42	E 01 B	[Projet-Rapporteur : 365/DE]	<CE27168F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

		• — — — rail porteur (25/30 a priorité)
<i>N</i>	25/30	• <i>Voies pour véhicules à suspension ou à sustentation magnétiques</i>
<i>N</i>	25/32	• • <i>Stators, rails de guidage ou glissières</i>
<i>N</i>	25/34	• • <i>Aiguillages; Coeurs; Croisements</i>

ANNEXE 43	E 03 C	[Projet-Rapporteur : 317/GB]	<CE27091F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

	1/01	<Inchangé(e)>
--	------	---------------

ANNEXE 44	E 03 D	[Projet-Rapporteur : 317/GB]	<CE27092F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

	9/08	• — — — dispositifs (douches A 47 K 3/28 ; bains pour — — —
--	------	---

ANNEXE 45	E 05 D	[Projet-Rapporteur : 306/GB]	<CE27086F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

		• • <i>à deux broches parallèles et un bras (3/08 a priorité)</i>
<i>N</i>	3/12	
<i>N</i>	3/14	• • <i>à quatre broches parallèles et deux bras (3/08 a priorité)</i>

- | | | |
|---|------|--|
| N | 3/16 | • • à sept broches parallèles et quatre bras (3/08 a priorité) |
| N | 3/18 | • • à broches coulissantes ou à glissières (3/08 a priorité) |

ANNEXE	46	F 01 N	[Projet-Rapporteur : 331/EP]	<CE27074F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

7/00 – – – 1/00 à 5/00, 9/00, 11/00

N	11/00	Dispositifs de surveillance ou de diagnostic pour les appareils de traitement des gaz d'échappement
---	-------	--

ANNEXE	47	F 04 B	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27093F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

Note(s) après
le titre

N	(2)	<i>Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe B 81 et de la sous-classe B 81 B concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure".</i>
---	-----	--

(3) <Ancienne note (2)>

ANNEXE	48	F 15 C	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27094F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

N Note(s) après
le titre

Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe B 81 et de la sous-classe B 81 B concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure".

ANNEXE	49	F 16 H	[Projet-Rapporteur : 370/DE]	<CE27158F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

55/48	• • •	faites entièrement ou en partie de matériau non métallique, p.ex. de matière plastique (55/38, 55/42, – – –
-------	-------	---

ANNEXE 50	F 16 K	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27095F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

Note(s) après
le titre

- | | | |
|----------|-----|--|
| <i>N</i> | (1) | <i>Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe B 81 et de la sous-classe B 81 B concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure".</i> |
| | (2) | <Ancienne note (1)> |
| | (3) | <Ancienne note (2)> |

ANNEXE 51	F 16 L	[Projet-Rapporteur : 275/AT]	<CE27156F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

55/00	— — — nettoyage des tuyaux B 08 B 9/02 , p.ex. élimination des bouchons 9/027 ; dispositifs pour — — —
-------	--

ANNEXE 52	F 21 V	[Projet-Rapporteur : 28/DE]	<CE27187F>
------------------	---------------	------------------------------------	-------------------------

- | | | |
|----------|-------|--|
| <i>C</i> | 17/02 | <ul style="list-style-type: none"> • avec possibilité de réglage (17/04 à 17/08 ont priorité; modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives 14/00) |
| | 17/04 | <ul style="list-style-type: none"> • sur la source — — — |
| | 17/06 | <ul style="list-style-type: none"> • sur le support — — — |
| <i>N</i> | 17/08 | <ul style="list-style-type: none"> • sur les éléments de soutien ou de suspension du dispositif d'éclairage, p.ex. sur les cordons d'alimentation, sur les corps de lampadaires |
| <i>N</i> | 17/10 | <ul style="list-style-type: none"> • caractérisée par des moyens de fixation spécifiques (17/02 à 17/08 ont priorité) |
| <i>N</i> | 17/12 | <ul style="list-style-type: none"> • • par vissage |
| <i>N</i> | 17/14 | <ul style="list-style-type: none"> • • Fixation du type à baïonnette |
| <i>N</i> | 17/16 | <ul style="list-style-type: none"> • • par déformation de parties du dispositif d'éclairage; Montage du type à action rapide |
| <i>N</i> | 17/18 | <ul style="list-style-type: none"> • • Fixation du type à verrouillage, p.ex. avec un mouvement rotatif |
| <i>N</i> | 17/20 | <ul style="list-style-type: none"> • • par des leviers à articulation à genouillère |

ANNEXE 53	F 23 N	[Projet-Rapporteur : 372/SE]	<CE27124F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

Titre	– – – LA COMBUSTION (dispositifs de commande spécialement adaptés aux appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/28 ; dispositions de commande sensibles à certaines conditions pour le réglage de la combustion dans les poêles à usage domestique pour combustibles solides à foyers ouverts F 24 B 1/187)
--------------	--

ANNEXE 54	F 24 B	[Projet-Rapporteur : 372/SE]	<CE27127F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

1/04	• • en carreaux émaillés (1/08, 1/16 ont priorité)
1/187	• • • – – – l'amenée d'air F 23 L)

ANNEXE 55	G 01	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27096F>
------------------	-------------	-------------------------------------	-------------------------

Note(s) après
le titre

<i>N</i>	(3)	<i>Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe B 81 et de la sous-classe B 81 B concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure", ainsi que des notes qui suivent le titre de la sous-classe B 82 B concernant les "nanostructures".</i>
	(4)	<Ancienne note (3)>
	(5)	<Ancienne note (4)>
	(6)	<Ancienne note (5)>

ANNEXE 56	G 01 N	[Projet-Rapporteur : 292/EP]	<CE27073F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

21/00	– – – ont priorité; mesure des – – – de mesure G 02 B ; analyse d'image par traitement de données G 06 T)
--------------	--

21/88	• • – – – présence de criques, de défauts ou de souillures
-------	--

<i>C</i> 21/89	• • • – – – textiles (21/90, 21/91, 21/94 ont priorité)
----------------	---

<i>N</i> 21/892	• • • • caractérisée par la crique, le défaut ou la caractéristique de l'objet examiné
-----------------	--

<i>N</i> 21/894	• • • • • Trous d'épingle
-----------------	---

N	21/896	• • • • •	Défauts optiques dans ou sur des matériaux transparents, p.ex. distorsions, criques de surface
N	21/898	• • • • •	Irrégularités des surfaces texturées ou structurées, p.ex. des textiles, du bois
N	21/93	• • •	Étalons de détection; Calibrage
N	21/94	• • •	Recherche de souillures, p.ex. de poussières (21/85 a priorité)
N	21/95	• • •	caractérisée par le matériau ou la forme de l'objet à analyser (21/89 à 21/91, 21/94 ont priorité)
N	21/952	• • • •	Inspection de la surface extérieure de corps cylindriques ou de fils (21/956 a priorité)
N	21/954	• • • •	Inspection de la surface intérieure de corps creux, p.ex. d'alésages
N	21/956	• • • •	Inspection de motifs sur la surface d'objets (essais sans contact de circuits électroniques G 01 R 31/308; vérification de pièces de monnaie ou du papier-monnaie G 07 D)
N	21/958	• • • •	Inspection de matériaux transparents

ANNEXE	56	G 01 N	[Projet-Rapporteur : 319/GB]	<CE27193F>
	31/00	– – – les sous-groupes (test de l'efficacité ou de l'intégralité des procédés de stérilisation sans utiliser d'enzymes ou de micro-organismes A 61 L 2/28; procédés de mesure, de – – –		

ANNEXE	56	G 01 N	[Projet-Rapporteur : 374/GB]	<CE27165F>
	21/00	– – – ont priorité; mesure des – – –		
N	Note(s) après 21/00			

Le présent groupe ne couvre pas l'étude des propriétés spectrales de la lumière en soi, ni la mesure des propriétés des matériaux pour laquelle les propriétés spectrales de la lumière sont détectées mais où l'accent essentiel est placé sur la production, la détection ou l'analyse du spectre alors que les propriétés des matériaux à étudier sont d'importance mineure (voir également la note (4) après le titre de la classe G 01). Ces sujets sont couverts par le groupe G 01 J 3/00.

ANNEXE	57	G 02 B	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27097F>
	Note(s) après le titre			
		(1)	Dans la présente – – –	
	N	(2)	<i>Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe B 81 et de la sous-classe B 81 B concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure".</i>	
ANNEXE	58	G 02 C	[Projet-Rapporteur : 319/GB]	<CE27065F>
	7/04	• • – – –	les yeux (désinfection ou stérilisation des lentilles de contact A 61 L 12/00)	
	13/00	– – –	Réparation; Nettoyage (désinfection ou stérilisation des lentilles de contact A 61 L 12/00)	
ANNEXE	59	G 03 H	[Projet-Rapporteur : 298/EP]	<CE27078F>
	Titre	– – –	mémoires holographiques G 11 B 7/0065 , G 11 C 13/04)	
ANNEXE	60	G 05 G	[Projet-Rapporteur : 274/GB]	<CE27037F>
	Note(s) après le titre			
			<== des chaises d'opération	
	N	A 63 F 13/02	Accessoires de jeux utilisant un affichage généré électroniquement	
		B 25 J	Manipulateurs, p.ex. ==>	
ANNEXE	60	G 05 G	[Projet-Rapporteur : 334/GB]	<CE27067F>
	1/00		Organes de commande, p.ex. boutons, poignées; Assemblages ou – – –	
	C 1/02	•	<i>Organes de commande actionnés à la main par un mouvement linéaire, p.ex. boutons poussoirs</i>	

- | | | |
|---|------|--|
| C | 1/04 | • <i>Organes de commande actionnés à la main par un mouvement de pivotement, p.ex. leviers</i> |
| C | 1/06 | • • --- leurs poignées |
| C | 1/08 | • <i>Organes de commande actionnés à la main par un mouvement de rotation, p.ex. volants</i> |
| | 1/10 | <Inchangé(e)> |
| | 1/12 | • • • --- organes de commande sur des --- |
| | 1/14 | • Organes de commande pour actionnement --- |
| | 1/24 | • Agencement d'un certain --- |

ANNEXE	61	G 06 K	[Projet-Rapporteur : 274/GB]	<CE27145F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

- | | | | |
|--|-------|---------|---|
| | 11/18 | • • --- | boule traçante (accessoires de jeux utilisant un affichage généré électroniquement A 63 F 13/02) |
|--|-------|---------|---|

ANNEXE	61	G 06 K	[Projet-Rapporteur : 301/GB]	<CE27083F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

- | | | | |
|--|--------|---------|--|
| | 19/067 | • • --- | de crédit (utilisant une carte codée pour autoriser les appels provenant d'un appareil téléphonique H 04 M 1/675) |
|--|--------|---------|--|

ANNEXE	62	G 08 B	[Projet-Rapporteur : 296/EP]	<CE27076F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

- | | | | |
|---|-------|-----|--|
| | 21/00 | --- | seule condition particulière, indésirable ou --- |
| N | 21/02 | • | <i>Alarmes pour assurer la sécurité des personnes</i> |
| N | 21/04 | • • | <i>réagissant à la non-activité, p.ex. de personnes âgées (21/06 a priorité)</i> |
| N | 21/06 | • • | <i>indiquant un état de sommeil, p.ex. alarmes contre l'assoupissement (dispositifs de sécurité sensibles à l'incapacité du conducteur pour la commande des ensembles de propulsion de véhicules B 60 K 28/06)</i> |
| N | 21/08 | • • | <i>réagissant à la présence de personnes dans une masse d'eau, p.ex. dans une piscine; réagissant à un état anormal d'une masse d'eau</i> |
| N | 21/10 | • • | <i>réagissant aux événements désastreux, p.ex. les tornades, les tremblements de terre (séismologie G 01 V 1/00; indication des conditions météorologiques G 01 W 1/00)</i> |

N	21/12	• • réagissant à l'émission indésirable de substances, p.ex. alarmes de pollution (alarmes pour canalisations F 17 D 13/01)
N	21/14	• • • Alarmes réagissant aux gaz toxiques (21/16 a priorité)
N	21/16	• • • Alarmes réagissant aux gaz combustibles
N	21/18	• Alarmes de situation (21/02 a priorité)
N	21/20	• • réagissant à l'humidité
N	21/22	• • réagissant à la présence ou à l'absence de personnes
N	21/24	• • Alarmes aide-mémoire, p.ex. alarmes contre la perte (dispositifs pour prévenir la perte de sacs ou similaires A 45 C 13/24)

ANNEXE 63	G 09 F	[Projet-Rapporteur : 310/EP]	<CE27153F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

N	9/302	• • caractérisés par la forme ou la disposition géométrique des éléments individuels
N	9/305	• • les éléments individuels étant des extrémités de fibres optiques (9/302 a priorité)
C	9/307	• • les éléments individuels étant des filaments incandescents (9/302 a priorité; panneaux à incandescence comprenant — — —
C	9/313	• • — — — un gaz (9/302 a priorité; panneaux à décharge comprenant — — —
C	9/33	• • — — — à diodes (9/302 a priorité; circuits intégrés à — — —
C	9/35	• • à cristaux liquides (9/302 a priorité; substances formant des — — —
C	9/37	• • à éléments mobiles (9/302 a priorité)
D	9/38	(transféré en 9/305 , couvert par 9/30)

ANNEXE 63	G 09 F	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27098F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

		Note(s) après le titre
	(1)	Dans la présente — — —
N	(2)	Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe B 81 et de la sous-classe B 81 B concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure".

ANNEXE	64	G 09 G	[Projet-Rapporteur : 297/EP]	<CE27077F>
C	5/22	• — — — de signes individuels en utilisant — — — ou les signes avec une — — — codes de caractères (5/42 a priorité)		
C	5/36	• caractérisés par l'affichage de dessins graphiques individuels en utilisant une mémoire à mappage binaire (5/42 a priorité)		
N	5/37	• • Détails concernant le traitement de dessins graphiques (5/38 a priorité)		
N	5/373	• • • pour modifier la taille du dessin graphique		
N	5/377	• • • pour mélanger ou superposer plusieurs dessins graphiques (5/02, 5/397 ont priorité)		
N	5/39	• • Commande de la mémoire à mappage binaire		
N	5/391	• • • Circuits pour modifier la résolution, p.ex. des formats variables de l'écran		
N	5/393	• • • Dispositions pour la mise à jour du contenu de la mémoire à mappage binaire		
N	5/395	• • • Dispositions spécialement adaptées pour le transfert du contenu de la mémoire à mappage binaire vers l'écran (5/399 a priorité)		
N	5/397	• • • • Dispositions spécialement adaptées pour le transfert simultané du contenu de plusieurs mémoires à mappage binaire vers l'écran, p.ex. pour le mélange ou la superposition (5/02 a priorité)		
N	5/399	• • • en utilisant plusieurs mémoires à mappage binaire fonctionnant en alternance, p.ex. des tampons ping-pong		
	5/40	• — — — et une mémoire à mappage binaire, c. à d. — — —		
N	5/42	• caractérisés par l'affichage de dessins en utilisant une mémoire d'affichage sans correspondance fixe de position entre le contenu de la mémoire d'affichage et la position d'affichage sur l'écran		

ANNEXE	65	G 11 B	[Projet-Rapporteur : 298/EP]	<CE27079F>
C	7/00	— — — des moyens optiques, p.ex. enregistrement utilisant un faisceau thermique de rayonnement optique, reproduction utilisant un faisceau optique à puissance réduite; Supports d'enregistrement correspondants (11/00, 13/00 ont priorité)		
N	7/002	• Systèmes d'enregistrement, de reproduction ou d'effacement caractérisés par la forme du support		
N	7/0025	• • avec des cylindres ou des supports analogues, p.ex. des cônes tronqués		

- | | | |
|---|--------|--|
| N | 7/003 | • • avec des rubans, p.ex. des courroies, des bandes bobinées ou des pellicules d'étendue quasi-infinie |
| N | 7/0033 | • • avec des cartes |
| N | 7/0037 | • • avec des disques |
| N | 7/004 | • Procédés d'enregistrement, de reproduction ou d'effacement;
Circuits correspondants pour la lecture, l'écriture ou l'effacement |
| N | 7/0045 | • • Enregistrement (7/006, 7/0065 ont priorité) |
| N | 7/005 | • • Reproduction (7/0065 a priorité) |
| N | 7/0055 | • • Effacement (7/006, 7/0065 ont priorité) |
| N | 7/006 | • • Écrasement (7/0065 a priorité) |
| N | 7/0065 | • • Enregistrement, reproduction ou effacement en utilisant des dessins d'interférence optique, p.ex. des hologrammes |
| N | 7/30 | • Supports réinscriptibles (7/24 a priorité) |

ANNEXE 65	G 11 B	[Projet-Rapporteur : 300/GB]	<CE27081F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

C	31/00	– – – de projection G 03 B 31/00; équipement de sous-station pour enregistrer des conversations téléphoniques ou des messages pour abonnés absents H 04 M 1/65)
---	-------	---

ANNEXE 65	G 11 B	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27185F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

Note(s) après
le titre

(2)

<== signification ci-dessous indiquée:

N

– "support d'enregistrement" désigne un corps, tel qu'un cylindre, un disque, une carte, une bande ou un fil, capable de conserver l'information en permanence et qui peut être "lu" par un élément sensible, le support d'enregistrement et l'élément sensible étant en mouvement relatif l'un par rapport à l'autre;

– "tête" couvre tous ==>

N

– "interaction en champ proche" désigne une interaction à très courte distance utilisant des techniques de sonde à balayage, p.ex. quasi-contact ou contact évanescent, entre la tête et le support d'enregistrement.

N (3) *Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe **B 81** et de la sous-classe **B 81 B** concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure".*

ANNEXE 66 G 12 B [Projet-Rapporteur : 384/SE] <CE27099F>

N *Note(s) après
21/00*

- (1) *Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:*
- "sonde" désigne un dispositif d'interface, p.ex. une aiguille avec une extrémité en pointe, définissant une zone transductrice où se produit une interaction, p.ex. la génération d'un courant d'effet tunnel, lorsque la sonde se trouve à proximité immédiate d'une surface.
- (2) *Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe **B 81** et de la sous-classe **B 81 B** concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure", ainsi que des notes qui suivent le titre de la sous-classe **B 82 B** concernant les "nanostructures".*
- (3) *Une liste d'endroits, où sont prévues des adaptations particulières utilisant des techniques de sonde à balayage, figure ci-dessous:*
- B 82 B 3/00** *Fabrication ou traitement des nanostructures*
 - C 23 C** *Traitement de surface de matériaux métalliques*
 - G 01 B** *Mesure de dimensions*
 - G 01 N 13/10** *Recherche ou analyse des structures de surface à l'échelle atomique*
 - G 11 B 9/12,**
 - G 11 B 11/24,**
 - G 11 B 13/08** *Enregistrement ou reproduction de l'information*
 - H 01 J 37/00** *Tubes à décharge pourvus de moyens permettant l'introduction d'objets ou d'un matériau à exposer à la décharge*

H 01 L Procédés ou appareils spécialement adaptés au traitement de dispositifs à semi-conducteurs ou de dispositifs à l'état solide

ANNEXE 67 H 01 [Projet-Rapporteur : 384/SE] <CE27100F>

Note(s) après
le titre

- | | | |
|---|-----|--|
| | (1) | Les procédés ne – – – |
| N | (2) | <i>Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe B 81 et de la sous-classe B 81 B concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure".</i> |

ANNEXE 68 H 01 H [Projet-Rapporteur : 379/GB] <CE27167F>

- | | | |
|---|--------|--|
| N | 13/702 | • • avec des contacts portés par ou formés à partir de couches dans une structure multicouche, p.ex. interrupteurs à membrane |
| N | 13/705 | • • • Structure, montage ou agencement de boutons-poussoirs ou d'autres organes d'actionnement |
| N | 13/708 | • • • dans lesquels tous les contacts fixes et mobiles sont portés par des éléments isolants (13/705 a priorité) |
| N | 13/712 | • • • • tous les éléments isolants étant sensiblement plats |
| N | 13/715 | • • • dans lesquels chaque groupe de contacts comporte un contact qui n'est pas fixé à une couche de support ou ne fait pas partie d'une couche de support, p.ex. un dôme à action brusque (13/705 a priorité) |
| N | 13/718 | • • • dans lesquels certains ou la totalité des contacts mobiles sont réalisés dans une plaque conductrice unique, p.ex. réalisés par poinçonnage de feuille métallique (13/705 a priorité) |

ANNEXE 68 H 01 H [Projet-Rapporteur : 381/GB] <CE27166F>

- | | | |
|---|--------|--|
| N | 33/662 | • • • Enveloppes ou écrans de protection |
| N | 33/664 | • • • Contacts; Moyens d'extinction d'arcs, p.ex. anneaux de garde |
| N | 33/666 | • • • Dispositions pour l'actionnement |
| N | 33/668 | • • • Moyens pour obtenir ou surveiller le vide |

ANNEXE 68	H 01 H	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27101F>
11/00	– – – d'interrupteurs électriques (procédés ou appareils spécialement adaptés à la fabrication ou au traitement de dispositifs ou de systèmes à microstructure, p.ex. en combinaison avec des dispositifs électriques, B 81 C)		
ANNEXE 69	H 01 J	[Projet-Rapporteur : 333/GB]	<CE27150F>
49/00	Spectromètres pour particules ou tubes séparateurs de particules (pour mesurer – – –		
49/26	– – – ces tubes B 01 D 59/44; spectromètres de masse spécialement adaptés pour la chromatographie sur colonne G 01 N 30/72)		
ANNEXE 69	H 01 J	[Projet-Rapporteur : 383/DE]	<CE27154F>
<i>C</i> 9/00	– – – en verre C 03 B); <i>Récupération de matériaux à partir de tubes ou de lampes à décharge</i>		
9/50	– – – tubes ou des lampes à décharge usés ou défectueux, ou de leurs composants récupérables		
<i>N</i> 9/52	<i>Récupération de matériaux à partir de tubes ou de lampes à décharge</i>		
ANNEXE 70	H 01 L	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27102F>
<i>C</i> 27/20	– – – <i>électrostrictifs; comprenant des composants magnétostrictifs</i>		
ANNEXE 71	H 02 K	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27103F>
Note(s) après le titre			
<i>N</i>	(3)	<i>Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe B 81 et de la sous-classe B 81 B concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure".</i>	

ANNEXE	72	H 02 N	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27104F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

Note(s) après
le titre

- | | | |
|----------|-----|--|
| <i>N</i> | (2) | <i>Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe B 81 et de la sous-classe B 81 B concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure".</i> |
| | (3) | <Ancienne note (2)> |

ANNEXE	73	H 03 H	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27105F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

Note(s) après
le titre

- | | | |
|----------|-----|--|
| <i>N</i> | (3) | <i>Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe B 81 et de la sous-classe B 81 B concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure".</i> |
| | (4) | <Ancienne note (3)> |

ANNEXE	74	H 04 M	[Projet-Rapporteur : 299/EP]	<CE27080F>
--------	----	--------	------------------------------	------------

- | | | |
|----------|-----------|--|
| <i>C</i> | 1/00 | — — — utilisation par l'abonné (fonctions ou services prévus aux centraux pour l'abonné 3/00 ; postes avec jetons — — — dispositions d'alimentation 19/08 ; commutateurs pour — — — |
| <i>N</i> | 1/215 | <ul style="list-style-type: none"> • • • par des moyens de couplage non intrusifs, p.ex. coupleurs acoustiques |
| <i>N</i> | 1/247 | <ul style="list-style-type: none"> • Appareils téléphoniques munis de moyens d'aide à l'utilisateur ou de moyens de sélection de fonction facilitant leur emploi |
| <i>N</i> | 1/253 | <ul style="list-style-type: none"> • Appareils téléphoniques utilisant la transmission numérique de la parole (transmission simultanée de la parole et de données 11/06) |
| <i>N</i> | 1/738 | <ul style="list-style-type: none"> • Circuits d'interface pour le couplage de sous-stations aux lignes téléphoniques externes (1/78 a priorité) |
| | 1/74-1/76 | <Ajouter 1 point> |
| <i>N</i> | 1/80 | <ul style="list-style-type: none"> • Circuits de maintien de ligne téléphonique |
| <i>N</i> | 1/82 | <ul style="list-style-type: none"> • Circuits de surveillance de ligne pour la progression d'appel ou la détermination d'état |
| <i>C</i> | 3/58 | <ul style="list-style-type: none"> • • — — — tierce personne (circuits de maintien de ligne dans une sous-station 1/80) |

ANNEXE	74	H 04 M	[Projet-Rapporteur : 300/GB]	<CE27082F>
C	1/64		• — — — pour abonnés absents; Dispositions pour enregistrer des conversations (systèmes de — — —	
C	1/65		• • Dispositions d'enregistrement	
N	1/652		• • • Moyens pour écouter les messages enregistrés par commande à distance via une ligne téléphonique (1/658 a priorité)	
N	1/654		• • • Circuits de surveillance de la ligne téléphonique à cet effet, p.ex. détecteurs de sonnerie téléphonique	
N	1/656		• • • pour enregistrer des conversations	
N	1/658		• • • Moyens pour diriger des messages enregistrés à d'autres extensions ou équipements	

ANNEXE	74	H 04 M	[Projet-Rapporteur : 301/GB]	<CE27084F>
C	1/26		• — — — un abonné (1/66 a priorité; codage en relation — — —	
D	1/36		(transféré en 1/677)	
C	1/66		• — — — faux appels (vérification de l'identité ou de l'autorisation d'un utilisateur dans les communications numériques secrètes ou protégées H 04 L 9/32)	
N	1/663		• • Dispositions pour empêcher les appels non autorisés vers un appareil téléphonique	
N	1/665		• • • en vérifiant la validité d'un code	
N	1/667		• • Dispositions pour empêcher les appels non autorisés provenant d'un appareil téléphonique (1/677 a priorité)	
N	1/67		• • • par des moyens électroniques	
N	1/673		• • • • l'utilisateur devant introduire un code par clavier	
N	1/675		• • • • l'utilisateur devant insérer une carte codée, p.ex. une carte intelligente comportant une puce à circuit intégré	
N	1/677		• • Dispositions pour empêcher la composition ou l'émission de numéros prédéterminés de téléphone ou de types sélectionnés de numéros de téléphone, p.ex. à longue distance	
C	17/00		Systèmes téléphoniques à prépaiement (utilisant une carte codée pour autoriser des appels provenant d'un appareil téléphonique 1/675)	

ANNEXE	74	H 04 M	[Projet-Rapporteur : 302/GB]	<CE27085F>
C	1/72		• Dispositions d'extension des sous-stations; Téléphones sans fil, c. à d. dispositifs pour établir des connexions sans fil aux stations de base sans sélection de l'itinéraire	
N	1/723		• • utilisant plusieurs extensions par ligne (1/725 a priorité)	
N	1/725		• • Téléphones sans fil	
N	1/727		• • • Dispositions de transfert du code d'identification	
N	1/73		• • • Dispositions pour économiser la batterie	
N	1/733		• • • avec plusieurs stations de base connectées à plusieurs lignes	
N	1/737		• • • caractérisés par une transmission d'ondes électromagnétiques autres que des ondes hertziennes, p.ex. d'ondes infrarouges	
C	19/08		• — — la sous-station (dispositions pour économiser la batterie des téléphones sans fil 1/73; produisant un courant — —	
ANNEXE	74	H 04 M	[Projet-Rapporteur : 303/GB]	<CE27172F>
	3/42		• Systèmes fournissant des fonctions ou des services particuliers — —	
N	3/424		• • Dispositions de recomposition automatique (à l'appareil de l'abonné 1/27)	
N	3/428		• • Dispositions pour placer des appels entrants en attente	
N	3/432		• • Dispositions pour appeler un abonné à un moment déterminé, p. ex. service d'appel matinal	
N	3/436		• • Dispositions pour intercepter des appels entrants	
C	3/44		• • — — abonnés demandés fréquemment, p. ex. numérotation abrégée (à l'appareil de l'abonné 1/27; recomposition automatique 3/424)	
N	3/487		• • Dispositions pour fournir des services d'information, p. ex. des services à parole enregistrée, indication de l'heure	
N	3/493		• • • Services d'information interactifs, p. ex. renseignements sur l'annuaire téléphonique	
C	3/50		• • — — abonnés absents ou occupés (3/487 a priorité; systèmes de dictée — —	
N	3/51		• • • Dispositions centralisées de réponse aux appels demandant l'intervention d'un opérateur	
	3/52		• • • Dispositions pour aiguiller vers des opérateurs les appels à destination de numéros non attribués	

N	3/523	• • • •	avec répartition ou mise en file d'attente des appels
N	3/527	• • •	Dispositions centralisées de réponse aux appels ne demandant pas l'intervention d'un opérateur
N	3/53	• • •	Dispositions centralisées pour enregistrer des messages entrants
N	3/533	• • • •	Systèmes de messagerie vocale
N	3/537	• • • •	Dispositions pour indiquer la présence d'un message enregistré
	3/56	• • – – –	de conférences (systèmes de vidéoconférence H 04 N 7/15)

ANNEXE 74	H 04 M	[Projet-Rapporteur : 313/GB]	<CE27169F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

N	1/2745	• • • •	utilisant des mémoires électroniques statiques, c. à d. des mémoires dont le fonctionnement ne requiert pas de mouvement relatif entre des moyens d'emmagasinement et un transducteur, p.ex. une puce électronique
N	1/275	• • • • •	mis en oeuvre au moyen de répertoires électroniques portatifs
N	1/2755	• • • • •	dont le contenu est fourni par balayage optique

ANNEXE 75	H 04 R	[Projet-Rapporteur : 384/SE]	<CE27106F>
------------------	---------------	-------------------------------------	-------------------------

	Note(s) après le titre		
	(1)	La présente sous-classe – – –	
N	(2)	Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe B 81 et de la sous-classe B 81 B concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure".	
	31/00	– – – leurs diaphragmes (procédés ou appareils spécialement adaptés à la fabrication ou au traitement de dispositifs ou de systèmes à microstructure, p.ex. en combinaison avec des dispositifs électriques, B 81 C)	

[Fin des annexes techniques et du document]